



# Perte statut cadre nouvelle convention metallurgie

Par **Gm27**, le **15/02/2024** à **21:33**

Bonjour

En fin d'année 2023 on m'a annoncé que je perdais mon statut cadre par application de la nouvelle convention metallurgie. J'étais depuis 5 ans et demi cadre forfait 218 jour et j'ai été classée E10. Je n'ai pas signé l'avenant à mon contrat de travail toutefois ma paye a déjà été transformée en non cadre.

Ce qui m'interroge également est qu'à ma 6eme année de cadre j'allais avoir une augmentation importante.

Peuvent ils changer mon statut sans que je ne signe l'avenant ? Sachant que ma rémunération reste la même mais je passe de 218 jours à 40h par semaine.